

Conseil de développement

Rapport
d'activité
2018



Sommaire

- 3 **Edito** du Président du Conseil de Développement
- 4 **Activités** du Conseil de Développement en 2018
- 7 **Charte** de fonctionnement
- 8 **Composition** des 6 collèges
- 14 **Compte rendu** de réunion plénière du 29 novembre 2018



Edito

À l'issue de la très riche séquence d'élaboration du Projet de territoire, concrétisée par son adoption en avril 2018 par les élus communautaires, le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine a poursuivi sa route en seconde partie d'année en faisant le point sur ses travaux futurs.

Chacun a fait alors le même constat : adaptée au décorticage et à l'examen minutieux des différents pans du Projet de territoire, la structuration du Conseil en collèges thématiques s'avère un frein pour la réflexion commune sur les questions pluridisciplinaires.

L'idée s'est donc imposée d'elle-même de décroiser tous azimuts nos travaux afin que tous et chacun puissent y participer selon leurs centres d'intérêt et leur expérience. C'est notamment cette nouvelle approche qui a conduit par la suite à la tenue d'une réunion plénière consacrée à l'autonomie, sur laquelle le Rapport annuel 2019 aura l'occasion de revenir.

Comme l'année passée, tous mes remerciements vont à celles et ceux siégeant dans notre instance qui ont pris le temps et l'énergie de participer - bénévolement je le rappelle - à nos travaux, pour permettre l'expression de la société civile locale. Alors que se pose avec une acuité particulière la question des voies et moyens de la démocratie participative, nous n'avons pas à rougir de nos efforts, loin s'en faut !

Bien Cordialement,

Patrick MOLLET
Président du Conseil de Développement



Activité 2018

Le Conseil de développement, qui a vu le jour, en vertu de la délibération du 4 juillet 2016 adoptée par le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, a fixé sa composition et sa structuration en six collèges thématiques :

- > Développement économique et Emploi
- > Transports et Mobilités
- > Environnement et Développement durable
- > Habitat et Cohésion sociale
- > Culture, Sports et Tourisme
- > Santé, Solidarités

Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est issu de la « Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable des Territoires » du 25 juin 1999. Cette instance est régie par l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, intégrant les modifications issues de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, notamment son article 88.



2016

Création du Conseil de Développement

2017

Première activité, avec sa participation au Projet de Territoire

Instance de démocratie locale participative, il intègre à titre bénévole des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de son périmètre géographique. Y ont été également désignés des représentants des communes membres. Pour leur part, les élus locaux ne peuvent y siéger.

L'administration communautaire en assure le portage et le suivi administratifs. S'organisant librement, le Conseil de développement est notamment saisi sur l'élaboration du Projet de territoire et sur tout document relatif à la prospective et à la planification territoriale. Sa durée d'existence est calée sur celle du mandat communautaire (soit 2014-2020 pour le mandat en cours). Il peut également s'autosaisir de tout sujet d'importance stratégique impactant l'avenir du territoire. Il adopte un rapport annuel examiné et débattu par le Conseil communautaire, ce dernier veillant notamment aux conditions de bon exercice de ses missions. Créé et constitué en 2016, le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine a été officiellement installé le 24 février 2017, lors de la première réunion de sa formation plénière.

Seconde année effective du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine : 2018 a succédé à la séquence d'élaboration du Projet de territoire.

A l'issue du premier semestre durant lequel le Conseil communautaire a adopté le Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine, le Conseil de développement s'est réuni en formation plénière le 29 novembre 2018 (compte rendu en annexe).

Après avoir auditionné les élus communautaires appelés à exprimer les attentes de la collectivité vis-à-vis de l'instance, le Conseil de développement a débattu de la suite de son programme de travail d'ici à la fin du mandat en cours, en mars 2020. L'idée-force qui s'est dégagée de ses échanges souligne la richesse potentielle de sa pluridisciplinarité et l'opportunité, en conséquence, de décloisonner le travail des collèges thématiques lors de sessions de travail plénières autour de problématiques larges et transversales – par exemple celles du handicap et de l'autonomie.

Aussi, sur proposition de son président Patrick Mollet avec l'accord du Bureau de l'instance, le Conseil de développement a lancé à l'issue de la réunion un appel interne à idées en vue de l'organisation d'une future réunion plénière à tenir durant le premier semestre 2019.

Les représentants des communes

Brinda ALBOU
Dr Abdelkarim BELHORA
Alain CARON
Philippe CHORON
Marc DEMENGEOT
Alain FICHEUX
Florian GOURMELON
Vincent GRIMONT
Jean-Claude GROUT
Valérie GUÉRIN
Michèle GUTTIN
Claude HÉLÈNE
Christian HUSSON
Jean-Claude LAMBERT
Théo LAPLUME
Yannick LEMEUR
Jean-Luc NICAISE
Guy PASQUELLE
Danièle PRYLECKI
Pauline REFALO
Nicolas SMADJA
Françoise TARON
Janine VIGNALOU

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine

La présente Charte fournit la structuration et le cadre de son fonctionnement quotidien au Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine, instance de démocratie participative du territoire exprimant la voix de la société civile.

Article 1 – Le Président et les rapporteurs des collèges thématiques forment le Bureau du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine en tant que membres de droit. Celui-ci se réunit une fois par semestre. Le Bureau peut décider de s'adjoindre ponctuellement, à leur demande, des membres du Conseil de développement, dans la limite d'un format raisonnable.

Article 2 – Le Bureau du Conseil de Développement épaula le Président dans son action. Il assure le lien avec et entre les collèges thématiques. Il prépare et valide l'ordre du jour des réunions plénières.

Article 3 – Le Conseil de développement se réunit en formation plénière une fois par an, sur proposition du Bureau. A cette occasion, le Conseil de développement peut inviter des personnes extérieures à assister ou se joindre à ses débats.

Article 4 – Les collèges thématiques se réunissent soit à la demande du Bureau, soit sur initiative de la moitié de leurs membres sur la base d'un ordre du jour précis. Les rapporteurs, avec l'appui de l'administration communautaires, sont responsables de la convocation des réunions des collèges, dont ils assurent également la coordination interne.

Article 5 – Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est appelé à s'exprimer sur les orientations stratégiques du territoire, notamment déclinées dans le Projet de territoire dont il évalue la mise en œuvre, et sur toute question jugée par lui relever de sa compétence.

Article 6 – La présente Charte, adoptée par acclamation des membres du Conseil de développement, réunis en formation plénière, peut être modifiée sur demande au Bureau et sous réserve de ratification de son assemblée.

COMPOSITION DES 6 COLLÈGES





TRANSPORT ET MOBILITÉS

RAPPORTEUR : ALAIN CARON

Association des Paralysés de France

Lydie MIMI,
Nathalie DELAUNAY

Association Circule RER C
Valérie DODOKOLO

Association des Usagers des Transports d'Ile de France

Gilles DURAND

Fédération pour les Circulations Douces en Essonne

Maryvonne MATEU

Conseil Départemental de l'Essonne

Gilles BESNARD

SNCF

Pascal PAQUEROT

Association SADUR RER D

François DESMIER

Syndicat des Salariés de la STRAV

Philippe DE VASCONSELOS

STRAV (directeurs)

Romain DE MONTBEL,

Paul LEPERCK

Albatrans

Didier LEGE

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

RAPPORTEUR : YANNICK LEMEUR

SIVOM des Sénarts

David NADEAU

Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres

Didier SERRE

Conseil Départemental de l'Essonne

Louise LEZY-BRUNO

SIREDOM

Cécile TISSOT

VEOLIA

Jean-Michel TOURNIE

Office National des Forêts

Laetitia POFFET

Association Le Chat Libre

Jean-Claude DANELLI

Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement

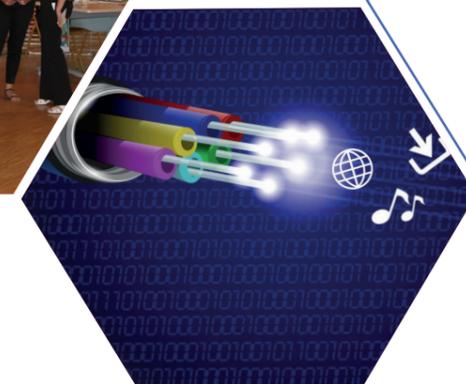
Mathieu DESESTRES

Bois de la Grange

Monique BOURACHOT

Réseaux de bus
Réseau ferré
Accessibilité aux réseaux et gestion des pôles intermodaux
Circulation douce et modes actifs
Développement des éco-mobilités
Voierie et axes routiers
Réseau de transport du Grand Paris

Positionner le territoire dans l'environnement régional
Identifier et valoriser les potentialités du territoire
Mettre en avant des actions d'accompagnement de la transition énergétique
Lutter contre les nuisances aériennes



HABITAT ET COHÉSION SOCIALE

RAPPORTEUR : DANY MARCEL

CIL Essonne

Bernard GUIRMAND

Association Culturelle des Jeunes de Brunoy

Abdelkader TAHAR

Centre Social de Brunoy

Djibril SARR

Association des Résidents des Provinciales et de l'Ensemble du Quartier

des Hautes Mardelles

Dany MARCEL

Association Val d'Yerres

Prévention

Sylvain CHALMEL-MEYNET

ADIL 91

Sandrine ZERBIB

Immobilière 3F

Régine LE GALLOU

PIJ Vigneux-sur-Seine

Samir HAMID

OSICA

Bernard PADE

Association Léa

Patricia ROUFF

Point d'Accès au Droit d'Epinay-sous-Sénart

Danielle MARIE-LOUISE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

RAPPORTEUR : DR ABDELKARIM BELHORA

Pôle Emploi

Philippe DERON

Mission Locale de Yerres

Jean-Luc COLLIN

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Didier DESNOS

SCADIF Leclerc Montgeron

Claude TOINE

Club d'Entreprises

Pascal ROBERT

Conseil Départemental de l'Essonne

Alice BONNARD

Dalkia

Julien DUFAYET

Faculté des Métiers de l'Essonne

Cédric BERNON

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Thomas CECINI

Damien GROUSSET

Une politique de l'habitat à définir en commun
Réduction des disparités sociales
Inscription des objectifs des contrats-ville, ANRU et NPNRU

Création d'un centre de Formation des Apprentis (CFA)
Développement d'une ingénierie foncière ambitieuse
Transfert des Zones d'Activités Economique
Développement d'une politique d'ensemble « Vivre et travailler chez soi »
Création d'un portail internet unique



CULTURE, SPORT TOURISME

RAPPORTEUR : CLAUDE HÉLÈNE

USV Vigneux-sur-Seine
Rolland BESSON

Association des Noctambules
Nathalie AFONSO DELL'ONO
Société d'Art, d'Histoire et
d'Archéologie de la Vallée de
l'Yerres

Jean-François BERTINA
Société d'Histoire Locale de
Montgeron

Elisabeth BAZIN
Association Agréée pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique
Draveil/Vigneux-sur-Seine
Serge GIBOULET

Théâtre de Yerres
Stéphane BAZARD
Institut Saint Pierre Brunoy
Laurent GEORGES
Gérard GAGNEPAIN
Direction Régionale des Affaires
Culturelles
Mehdi IDIR
Société d'Histoire de
Vigneux-sur-Seine
Christian WANECQUE
VYCAF (Val d'Yerres Crosne
Association Football)
Jean-Marie MORVAN
Vice-Président

Promotion du territoire
Extension de la mutualisation des bibliothèques
Mise en réseau du patrimoine touristique des neuf communes
Positionnement du Muséum
national d'histoire naturelle
Gestion harmonisée des piscines du territoire



SANTÉ ET SOLIDARITÉ

RAPPORTEURE : LAURE DEPINARDE

Orpea
Jennifer CARON
UFC Que Choisir
Claude DESCOTES-GENON
Association pour le Maintien à
Domicile des Personnes Agées
Monsieur FOUCAMBERT,
Laure DEPINARDE,
Gérard FALVARD
Conseil Départemental de
l'Essonne
Magali SIMON

Centre Hospitalier Intercommunal
de Villeneuve-Saint-Georges
Philippe VASSEUR,
Pierre-Yves BUREAU
Centre Hospitalier Sud Francilien
Georges OUVRIER
Association Soins, Aides, Gardes
et Accompagnement à Domicile
(SAGAD)
Catherine PLECHOT
KORIAN
Anne PASCAUD
Hôpital Claude Gallien
Stéphanie MONTEL

Améliorer les actions en faveur des personnes âgées
en s'appuyant sur le Contrat Local de Santé
Créer un lien avec les populations fragiles
Favoriser l'existence d'interlocuteurs locaux et humains
Créer des maisons de médecine pluridisciplinaire
Pallier le déficit de médecins traitants
Développer la filière gériatrique

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTS

Collège Transports et Mobilités

- Rapporteur : Alain CARON
- Albatrans : Didier LEGE
- Association des Paralysés de France : Lydie MIMIS, Mme DURAND
- Fédération National des Association d'Usagers des Transports : Gilles DURAND
- Keolis : Yannick CAGNON
- Strav : Paul LEPERCK François DEL SOCORRO

Collège Culture, Sports et Tourisme

- Atelier des Noctambules : Nathalie AFONSO DELL'OMO
- SAHAVY : Jean-François BERTINA
- SHDV : Christian WANECQUE

Collège Habitat et Cohésion Sociale

- Association des Résidents du Quartier des Hautes Mardelles : Dany MARCEL (Rapporteur).
- Batigère : Pascale LEFORT, Sébastien PERENZI
- Association LEA : Patricia ROUFF
- Mission Locale de Crosne : Daoud KHIRAT, Jean-Luc COLIN
- Prévention Spécialisée Val d'Yerres-Val de Seine : Sylvain CHALMEL-MEYNET

Collège Développement économique et Emploi

- Association Locale des Commerçants de Yerres : Isabelle SEQUALINO
- Chambre de Commerce et d'Industrie : Marie-Odile HAAG (Désignée rapporteure en séance)
- CFDT-91 : Jean-Henri COUEDEL
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Thomas CECINI
- Pôle Emploi de Brunoy : Céline MICHELET
- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs du Port aux Cerises : Daniel ROURE (faut-il le mentionner, c'est un élu communautaire !)

Collège Environnement et Développement Durable

- DRAPO : Didier SERRE
- Association de Protection du Bois de la Grange : Monique BOURACHOT
- Essonne Nature Environnement : Alain SENEÉ
- Suez Eau France : Mathieu DESETRES
- Office National des Forêts : Pierre-Edouard GUILLAIN
- SYAGE : Laurent BETEILLE
- Veolia Eau : Jean-Michel TOURNIE

Collège Santé et Solidarité

- Rapporteure : Laure DEPINARDE
- Hôpital Privé Claude Galien : Jérôme RONDELLE
- Orpea : Mourad SMAHI
- UFC Que Choisir, Boussy-Saint-Antoine : Michel PETIT

Personnes qualifiées désignées par les communes

- Montgeron : Danielle PRYLECKI
- Epinay-sous-Sénart : Philippe CHORON

Représentants de l'administration communautaire

- Stéphane SARKISSIAN : Directeur Général Adjoint des Services en charge du développement territorial
- Antoine VALTON : Directeur du pôle Aménagement et Territoires
- Frédéric VINCENT : Chargé de Développement études et projets, secrétaire des débats.
- Laurent SAUERBACH : Directeur du Cabinet du Président
- Géraldine DE BRUINE : Directrice Adjointe du pôle Cohésion Sociale
- Isabelle DEFERT : Directrice du pôle Tourisme

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR PATRICK MOLLET, PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Cette troisième session plénière du Conseil de développement intervient à la suite de l'approbation par le Conseil communautaire du Projet de territoire le 9 avril 2018.

Patrick MOLLET rappelle à cet égard le rôle de suivi et d'évaluation du Conseil inscrit dans sa charte de fonctionnement et adoptée lors de la précédente assemblée plénière :
« Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est appelé à s'exprimer sur les orientations stratégiques du territoire, notamment déclinées dans le Projet de territoire dont il évalue la mise en œuvre, et sur toute question jugée par lui relever de sa compétence ».

Après les interventions du Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et du Vice-Président en charge du Projet de territoire, les participants seront ainsi invités à se prononcer sur le Rapport annuel 2017 du Conseil de développement et à arrêter un programme de travail pour les mois à venir.

S'agissant du rapport de l'année 2017, il ne peut être tenu compte des évolutions du statut des associations présentes, ainsi que des changements d'acronymes intervenus depuis.

Les participants sont également invités à consulter les préconisations et actions retenues dans le Projet de territoire, ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

INTERVENTION DE MONSIEUR FRANCOIS DUROVRAY, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AG- GLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération félicite le Conseil de développement pour la qualité de ses contributions thématiques qui ont amplement nourries les orientations arrêtées par les élus communautaires.

En sont d'ores et déjà issus des engagements forts à l'échelle de l'ensemble du périmètre des 9 communes, notamment autour de la rénovation urbaine, des mobilités et nouveaux types de déplacements, ou de la santé.

Une feuille de route pour les mois à venir a été définie par les élus lors des derniers bureaux communautaires. Elle s'inspire fortement des préconisations et expertises des différents collèges composant le Conseil de développement.

Il est à souligner que l'intercommunalité se construit à partir de solidarités nouvelles entre les villes, ceci dans un contexte particulier aussi bien au plan financier (baisse des dotations), économique (modestie du tissu et tropisme vers les bassins d'emplois environnements) et l'immédiate proximité tant de la Métropole du Grand Paris, que de la conurbation formée autour d'Evry et de Sénart.

A la suite de l'approbation du Projet de territoire, il est donc légitime de débattre de la poursuite d'activité de cette instance de démocratie participative.

Il convient donc de se poser la question de l'élargissement des collèges à d'autres représentants de la société civile et associative, reconnues pour leur implication dans la vie locale et leur expertise, voire de dégager davantage de synergies entre chaque thématique.

Des commissions ad hoc et transversales pourraient ainsi être mises sur pied pour examiner de futurs projets de délibérations d'importance stratégique.

Des avis consultatifs pourraient ainsi alimenter la réflexion des élus communautaires, voire être annexés aux délibérations débattues en assemblée délibérante.

Enfin, le Conseil de développement est invité à s'autosaisir des thématiques qu'il souhaiterait voir approfondies par les élus.

INTERVENTION DE MONSIEUR BRUNO GALLIER, VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AG- GLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE EN CHARGE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'apport des propositions issues des différents collèges a permis de dresser une centaine d'actions ou de priorités qu'il s'agit désormais de hiérarchiser quant à leur traduction opérationnelle, partenariale, financière, comme en termes de calendrier.

Le travail réalisé a ainsi concouru à l'émergence d'une vision plus intercommunale, qui demeure en construction.

Ces stratégies peuvent être désormais regroupées en trois catégories principales :

1. La promotion de l'emploi local et la diversification sectorielle

Si le cadre de vie est l'une des principales raisons de l'installation de jeunes ménages, les emplois locaux demeurent faibles quantitativement et peu diversifiés.

La situation des nouveaux entrants sur le marché du travail est également préoccupante, faute de formations post-bac locales en quantité et en qualité (même si une base existe), d'un accompagnement adapté de l'apprentissage, ou encore à cause de l'enclavement des zones économiques.

Ces facteurs sont source de contrainte manifeste en matière de déplacements quotidiens, d'où la réflexion en cours sur l'opportunité de développer des lieux dédiés au télétravail, sur des outils fonciers pour reconquérir des linéaires stratégiques (tels ceux autour de la RN6) et atténuer des disparités commerciales vis-à-vis des pôles extérieurs, et sur de nouvelles passerelles au sens propre et figuré vers la rive opposée de la Seine.

Bruno GALLIER rappelle ainsi la notion d'excellence environnementale du territoire, dont l'un des aspects remarquables est la présence à Brunoy de laboratoires de recherche du Muséum National d'Histoire Naturelle qui porte un projet de développement d'une nouvelle unité spécialisée pouvant créer 100 postes supplémentaires.

Cette réalisation envisagée à court terme ferait ainsi du Val d'Yerres-Val de Seine le 3ème pôle scientifique départemental en lien avec Saclay et le Génomôle.

2. La mixité de l'habitat et la sauvegarde de la qualité de vie

Aujourd'hui, près de 15% de la population communautaire résident dans l'un des quatre quartiers retenus au titre de la nouvelle géographie de la politique de la ville (2 de portée nationale, 2 de portée régionale).

La Communauté d'agglomération en lien avec les villes est pilote de la démarche du renouvellement urbain portant sur une requalification des espaces, la reconstitution de l'offre et la promotion de la mixité sociale.

Ces objectifs seront inscrits dans le Programme Local de l'Habitat Intercommunal, dont l'élaboration sera prochainement engagée.

De même, la richesse culturelle du territoire concourant éminemment à la qualité de vie, un projet de « Rencontres de la culture » sera aussi lancé.

L'un des enjeux fixés pour l'année 2019 par les élus communautaires porte sur le domaine de la santé face aux risques tant de désertification, des conditions d'exercice de la profession, que de dispersion des efforts engagés çà et là pour densifier le tissu médical local.

3. La mise en valeur du patrimoine naturel et l'accompagnement de la transition énergétique

La Communauté d'agglomération est déjà fortement impliquée dans la lutte contre diverses sources de pollution liées au bruit, à la dégradation de la qualité de l'air (nuisances aériennes), aux dépôts sauvages de déchets, ou à la difficulté de maîtriser des problématiques multifactorielles (Montalbot).

Une démarche a par ailleurs été lancée pour fédérer l'ensemble des acteurs et des porteurs de projets dans le domaine des liaisons cyclables et piétonnes en vue de constituer un réseau cohérent allant au-delà de la simple vocation de loisirs et pouvant constituer une armature viable pour les déplacements du quotidien.

Des efforts conséquents ont déjà été engagés depuis septembre 2018 pour la restructuration de plusieurs lignes de bus, désormais conçues à l'échelle intercommunale et densifiées au niveau des fréquences et des amplitudes de passage.

L'Agglomération envisage également de soutenir les initiatives de prospection de nouveaux forages ou alimentation de logements par la ressource géothermique.

Bruno GALLIER conclut son intervention en formulant le vœu que les élus puissent être conviés ou auditionnés par le Conseil de développement sur la mise en œuvre et le suivi du Projet de territoire, voire sur toute décision d'importance soumise au Conseil communautaire.

MISE AU VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La version soumise à la délibération des participants a subi quelques légères modifications par rapport à celle produite et adressée en amont.

Jean-François BERTINA demande qu'une attention particulière soit apportée à la mention dans son intégralité du nom de « Muséum National d'Histoire Naturelle » ce, afin d'en signaler l'importance.

Christian WANECQUE rappelle que la société d'histoire locale est commune aux villes de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.

Monique BOURACHOT forme le souhait d'une implication plus grande de la Communauté d'Agglomération dans la création de franchissements faunistiques de la RN19 depuis / vers le Bois de la Grange. Elle adressera un dossier complet sur ce point à l'administration communautaire.

Selon les préconisations issues du collège transports, Didier LEGE confirme que la ligne 91.09 (Yerres-Evry par le Val de Seine) du réseau de bus Albatrans sera densifiée dès septembre 2019 au rythme demandé (doublement de la fréquence en heure creuse, renforts le samedi et amplitude consolidée de 5h00 à 22h00) au profit des actifs, usagers de la préfecture et étudiants.

A la suite de ces échanges, le Conseil de développement a adopté à l'unanimité le Rapport d'activité de l'année 2017.

PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT ET D'AXES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2019

Les collèges thématiques se sont réunis une fois depuis la création du Conseil de développement.

Adapté au chantier du Projet de territoire, leur découpage en fonction d'expertises sectorisées est désormais ressenti comme une entrave aux démarches transversales sur certains enjeux pluridisciplinaires.

Patrick MOLLET relaie en conséquence la proposition du Bureau de restructurer éventuellement certains collèges selon des thématiques proches.

Les diverses interventions convergent sur la nécessité de traiter certains sujets selon différents regards et angles de vue (le vélo constituant par exemple un enjeu de développement durable mais aussi de transports, le handicap devant également être abordé selon une approche interdisciplinaire).

Patrick MOLLET suggère donc que les futurs ordres du jour soient adressés à l'ensemble des participants, quel que soit leur collège d'appartenance afin que chacun puisse ainsi être amené à se prononcer sur un maximum de sujets de son choix.

Des réunions plus ponctuelles pourraient également avoir lieu en fonction de l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Concernant l'action de l'Agglomération vers le commerce proximité, Stéphane SARKISSIAN confirme que le recrutement d'un manager des centres-villes, actuellement en cours, et la mise sur pied d'un groupe de travail spécifique, répondra à cette attente des acteurs locaux.

Patrick MOLLET informe par ailleurs que deux rapporteurs ont fait part de leur décision de cesser leurs fonctions, en raison de contraintes personnelles ou professionnelles.

Sont concernés les collèges « Développement économique et emploi », ainsi que « Culture, sports et tourisme ».

A l'issue de la séance, Madame Marie-Odile HAAG est désignée rapporteure du collège « Développement économique et emploi ».

La fonction de rapporteur du collège « Culture, sport et tourisme » reste donc à pourvoir et le Président demande qu'un appel à candidature soit relayé auprès de tous ses membres.

Quant au calendrier des prochaines réunions spécialisées, un appel à idées sera en même temps adressé à tous les membres du Conseil.

Les participants seront donc invités, d'ici à la fin janvier, à faire part de leurs observations, souhaits de fonctionnement, ou thématiques nouvelles pouvant à l'avenir être examinées.

